

Commission : finances et contrôle de gestion

Service : FINANCES

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2021

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2021 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 19 février 2021 (*rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de l'agglomération* ⁽¹⁾) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au 3^e étage de l'hôtel de ville de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse finances@beauvaisis.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R. 2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis ⁽¹⁾

⁽¹⁾ <http://www.beauvaisis.fr>, rubrique « présentation / finances »

SOMMAIRE

I – LE BUDGET PRINCIPAL	3
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1 - <i>Les recettes de fonctionnement</i>	3
2 - <i>Les Dépenses de fonctionnement</i>	9
B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
1- <i>Les Ressources d'investissement</i>	15
2- <i>Les emplois d'investissement</i>	17
II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIF ERIGES EN BUDGET ANNEXE	22
A- LE BUDGET ANNEXE PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES	22
B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE	23
1 - <i>La zone du haut ville (les larris)</i>	23
2 - <i>La zone de pinconlieu</i>	24
3 - <i>La zone DE BEAUVAIS TILLE - NOVAPARC</i>	24
4 - <i>La zone d'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC</i>	25
5 - <i>La zone DE SAINT MATHURIN</i>	25
6 - <i>Les zones d'activites transferees</i>	26
III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	27
A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	27
1 – <i>Section de fonctionnement</i>	27
B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	29
C- LE BUDGET ANNEXE MOBILITES TRANSPORTS	30
D- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)	32
III – ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE	34
A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS	34
B/ REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 EUROS	35
C/ RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT	36

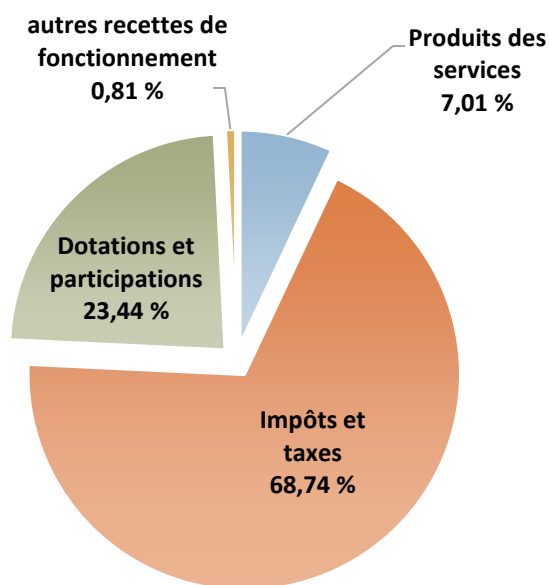
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Variation
013	Atténuation de charges	256 420	84 058	101 012	20,17%
70	Produits des services	5 382 390	5 587 094	5 245 957	-6,11%
73	Impôts et taxes	50 649 638	49 736 023	51 419 393	3,38%
74	Dotations et participations	17 904 075	17 811 826	17 530 732	-1,58%
75	Autres produits de gestion courante	173 280	164 812	146 762	-10,95%
76	Produits financiers	0	5	0	-100,00%
77	Produits exceptionnels	673 534	0	0	-
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0	0	358 084	-
042	Opérat° ordre transfert entre sections	193 000	278 000	278 000	0,00%
	Total recettes de fonctionnement	75 232 337	73 661 818	75 079 940	1,93%

La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2021 est la suivante :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitres



1.1 CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES : 51 419 393 €

Ce chapitre est en évolution de + 3,38 % et représente 69 % des recettes réelles de fonctionnement. Il comprend les éléments suivants :

- les contributions directes ménages et notamment la taxe d'habitation, le foncier bâti ;
- les contributions directes économiques et notamment la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- les attributions de compensation correspondant aux versements des communes auprès de l'agglomération compte tenu de l'évaluation des charges transférées ;
- autres impôts et taxes et notamment la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM) ainsi que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

En ce qui concerne la fiscalité directe locale, il est à noter les éléments suivants :

- S'agissant de la suppression de la réforme de taxe d'habitation, une part de TVA va remplacer pour partie ladite taxe soit 12 599 057 euros ;
- S'agissant de la CVAE, il est prévu après vérification avec la DGFIP, une augmentation de 373 Keuros ;
- S'agissant de la TEOM, augmentation de 1 500 Keuros conformément aux orientations budgétaires présentées lors du ROB 2021
- Soit une augmentation de 1 683 370 euros par rapport au BP2020.

FOCUS LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – ARTICLE 7331

Le produit de cette imposition **est estimé pour 2021 à environ de 4,3 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros**

Il est rappelé que :

- d'une part, la fusion de la CAB₃₁ avec la CCRB au 01/01/2017 qui a donné lieu par délibération du 13 janvier 2017, à l'institution de deux zones de perception pour cette taxe avec la mise en place de taux différenciés et d'une période de lissage de 4 ans jusqu'en 2020.
- D'autre part, l'adhésion de 9 nouvelles communes au 01/01/2018 qui a abouti par délibération du 13 janvier 2018, à l'instauration d'un zonage complémentaire sur ce périmètre et d'un mécanisme de lissage pour rattraper le taux intercommunal de 2,50 % fixé à 6 années.

Au BP 2021, les taux de TEOM seront structurés de la manière suivante :

- Zone n°1 et n°2 = passage de 2,50% à 4,51%
- Zone n°3 = baisse de 8,14% à 6,93%

LE PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR – ARTICLE 7362 est estimé à 150 000 € en diminution de 50 000 € par rapport à 2020 compte tenu de la situation sanitaire.

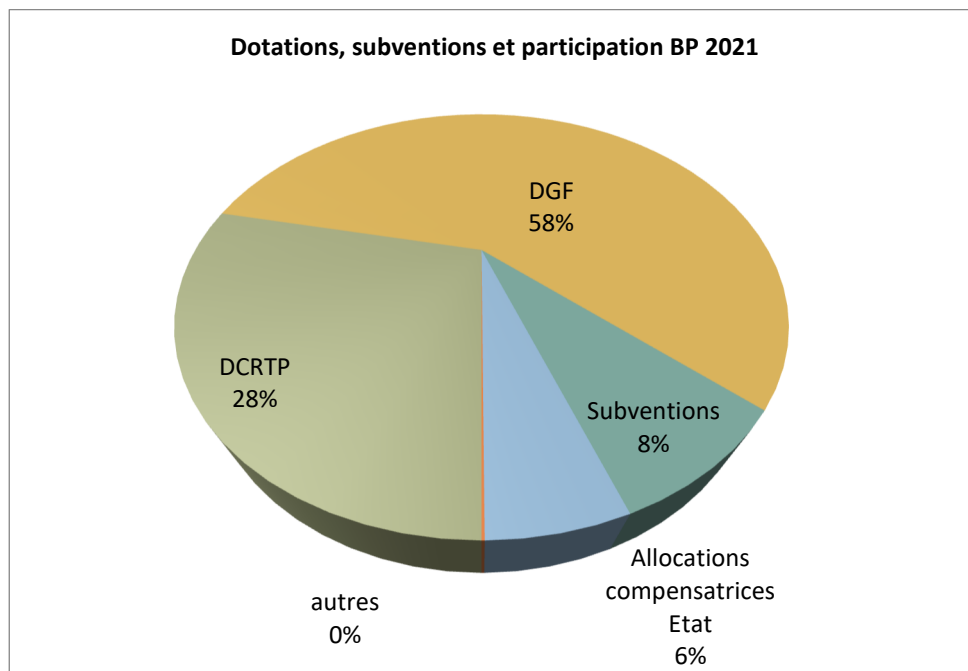
Cette taxe est reversée à l'office de tourisme afin de concourir au financement des projets touristiques du territoire et fait donc l'objet d'une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 014 article 7398).

Les attributions de compensation négatives – article 73211 sont reconduites pour un montant identique à celui de 2020 (299 022 €)

1.2 CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 17 530 732 €

Ce chapitre budgétaire représente 23 % des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une diminution de 1,58 % par rapport au BP 2020.

Il se structure ainsi :



1.21 - LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE (D.G.F.) – ARTICLES 74124 ET 74126 (10 179 000 EUROS)

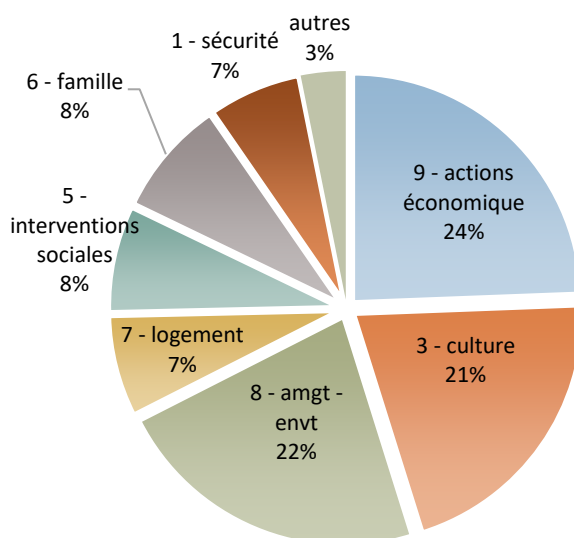
L'hypothèse retenue a été de reconduire à l'identique les montants notifiés en 2020. Ces derniers perçus ont été inférieurs aux prévisions budgétaires 2020. Par conséquent, ils sont estimés en diminution de 1,47% (- 152 000€)

Pour rappel, cette dotation comporte deux parties, la dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et la dotation de compensation composée d'une part « compensations part salaires » (CPS) et d'une part relative aux baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle intervenues entre 1998 et 2001 (DCTP).

1.22 LES AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ARTICLES 747 (1 397 610 EUROS)

Les autres dotations, subventions et participations sont constatées en diminution de 8 % soit - 129 173 euros.

Répartition 2021 des participations par domaines d'activités



On peut relever les principaux éléments suivants :

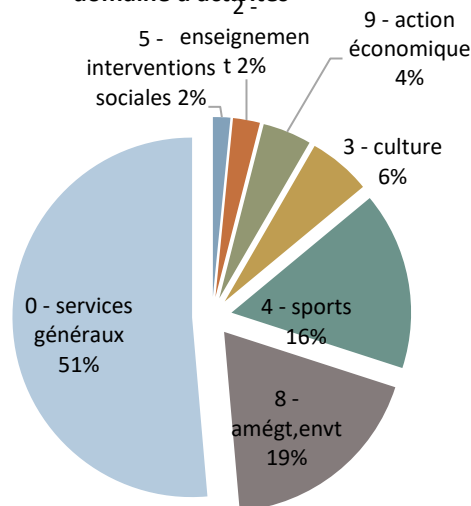
- L'économie (fonction 9) : 340 836 euros (en diminution de 27 000 euros) pour financer les actions « permanentes » telles que les chantiers d'insertion où le dispositif « proch'emploi ». La variation s'explique par le financement d'actions ponctuelles (action partenariat en 2020)
- Fonction 3 : La culture : 290 205 euros contre 388 855 euros en 2019, soit une évolution de - 98 650 euros. La diminution s'explique par :
 - Des financements ponctuels tels que le financement du projet DEMOS qui arrive à son terme, d'où une diminution de 32 000 € ;
 - L'activité réduite, conséquence de la crise sanitaire, conduit à la diminution des subventions globales de fonctionnement de nos établissements culturels et de celles versées sur des projets annulés ou réduits (- 66 000€) ;
 - Des financements de projet annulés ou réduits.
 La diminution de ces recettes s'accompagne logiquement d'une diminution des dépenses
- Fonction 8 : Aménagement - environnement 312 700 euros pour le soutien d'éco-organismes au tri des déchets et pour le financement des activités de services (natura 2000 notamment), montant identique à celui de 2020.
- Le logement, les interventions sociales et la famille sont des domaines financés annuellement selon leur activité (suivi animation habitat, accueil gens du voyage et accueil dans les relais d'assistante maternelle). Les participations sont globalement en diminution.

1.23 LES AUTRES DOTATIONS COMPENSATRICES DE L'ETAT – ARTICLES 748314 A 74835 (954 000 EUROS)

Il s'agit de compensations sur les exonérations de CFE, CVAE, TF et TH. Les crédits 2020 sont reconduits en 2021.

La fermeture « sanitaire » de nos équipements, et notamment de l'aquaspace, nous conduisent à estimer une forte diminution de nos recettes usagers (- 341 137 euros, soit - 6%)

Répartition 2021 des produits des services par domaine d'activités



- 71 % (2 695 000 euros) de ces recettes proviennent des remboursements de mise à disposition de personnels liés à la mutualisation des services entre la CAB, la ville de Beauvais, et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais. Une diminution de 144 264 est prévue pour tenir compte de la fin de mise à dispositions de personnel comme celle exercée auprès du Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis.
- 20 % des recettes proviennent des recettes « usagers » liées à la fréquentation des équipements de l'agglo. Le montant prévu est de 1 027 000 euros, en forte diminution de 26% (-361 000 euros) par rapport à 2020. Les recettes principales proviennent :
 - à 52 % des entrées prévues pour l'aquaspace et la piscine Trubert, prévus en diminution de 459 000 € et 46%, la fermeture sanitaire de nos équipements nous conduit à estimer une forte diminution de nos recettes usagers ;
 - à 25% (273 000 €) des inscriptions aux équipements culturels en diminution de 40 100 € et - 13 % pour les mêmes raisons ;
 - 20% provient des recettes « déchets » avec les recettes des déchetteries et la revente des composteurs prévues cette année avec une augmentation de 97 k€.
- 20 % des recettes sont dites « inter-budgets » pour un montant de 500 151 €. Il s'agit de remboursements par les budgets annexes de la quote-part des frais généraux supportés par le budget principal.

1.4 CHAPITRE 78 – REPRISE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRE (358 084 €)

Il s'agit d'une reprise de provision constituée en 2016 pour les indemnités dues, par le SMDO, à Véolia suite à l'abandon du projet « Syméo ». Abandon lié à la dissolution du SYMOVE. Les indemnités ont pu être honorées par la reprise des soldes du syndicat, il convient donc de reprendre la provision qui n'a pu lieu d'être.

1.5 CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (146 762 EUROS)

L'article 752 enregistre les locations d'immeubles (essentiellement la maison des services et des initiatives Harmonie pour 104 000 € et la maladrerie pour 42 000 € euros). Ce chapitre est prévu en baisse de 11% afin de tenir compte de la baisse prévisionnelle de location de la maladrerie compte tenu de la situation sanitaire.

1.6 CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES (101 012 EUROS)

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel qui présentent une réalisation aléatoire d'une année à l'autre.

1.7 CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

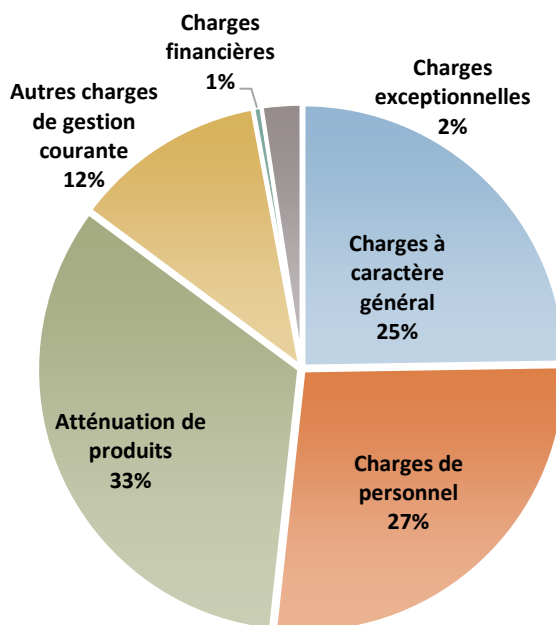
Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits « transférables ». Il retrouve son équivalent en dépenses d'investissement. La prévision 2021 est estimée à 278 000 euros.

2 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Variation
011	Charges à caractère général	15 723 090	15 990 939	17 236 824	7,79%
012	Charges de personnel	18 092 529	18 216 711	18 806 508	3,24%
014	Atténuation de produits	23 638 501	23 439 000	23 288 501	-0,64%
65	Autres charges de gestion courante	7 692 255	8 045 643	8 282 794	2,95%
66	Charges financières	560 000	346 000	354 268	2,39%
67	Charges exceptionnelles	1 002 287	1 069 310	1 694 825	58,50%
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 694 175	1 344 215	746 220	-44,49%
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 829 500	5 210 000	4 670 000	-10,36%
	total dépenses de fonctionnement	75 232 337	73 661 818	75 079 940	1,93%

2.1 PRESENTATION PAR NATURE

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



2.11 CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 17 236 824 EUROS

Ce chapitre totalise 25 % des dépenses réelles de fonctionnement et une augmentation de près de 8 % (+ 1 246 000 euros par rapport à 2020).

Cette variation s'explique par l'augmentation de 854 000 € des prestations de services, de 289 000 € du coût de la maintenance et des fluides, et des frais postaux pour 166 000 €.

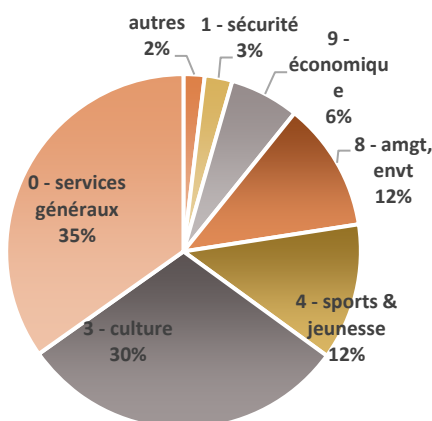
- **Notons que cette dernière augmentation est entièrement équilibrée par une recette de fonctionnement.** Le service courrier étant mutualisé, l'agglomération va prendre en charge la totalité des frais postaux et une refacturation au frais réel sera effectuée.
- **Ce sont les prestations de service qui impactent le plus fortement cette section** avec une part de 65 %. Plus précisément, ce sont les **déchets** avec 9 958 000 euros qui représentent 87 % de ces dépenses. Une forte augmentation (+ 9%) est prévue en 2021. 800 000 € supplémentaires sont inscrits pour la contribution au SMDO.
- **L'entretien et les réparations** (lignes 615.) sont prévus pour 1 717 000 €, en augmentation de + 22 % (+ 308 000 €) due aux consommations de chauffage des espaces aquatiques pris en charge sur le contrat de maintenance. Elles étaient auparavant intégrées aux dépenses de fluides. Cette variation doit donc être rapprochée de celle des **fluides** (804 000€) qui, retraitée des dépenses précédemment décrites, augmentent de 332 000 €. Le budget prévu en 2020 était sous-évalué.

2.12 CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 18 806 508 EUROS

Ce chapitre représente 27 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec une augmentation de + 3 % (+ 590 000 euros). Cette prévision tient compte de la mutualisation des services avec la ville de Beauvais qui doit être révisée en 2021 (1 365 000 € et + 140 000 €).

La présentation par domaine d'activités des charges de personnel qui suit permet de mesurer l'importance des effectifs affectés à chaque secteur d'intervention de la CAB :

répartition des charges de personnel
par domaine d'activités



- Services généraux : direction générale, DRH, informatique, finances, administration générale et autres services ressources. Tous ces services sont mutualisés avec la ville de Beauvais ;
- Culture : conservatoire de musique, médiathèques, école d'arts, maladrerie et théâtre à Beauvais, direction et personnel d'entretien mutualisés ;
- Sports et loisirs : direction mutualisée, Aquaspace, piscine J - Trubert et gymnases ;
- Aménagement et l'environnement : Aménagement, environnement déchets ;
- Économie : Economie, chantiers école, commerce, tourisme ;
- Sécurité : prévention sécurité ;
- Autres : relais d'assistantes maternelles, habitat et politique de la ville.

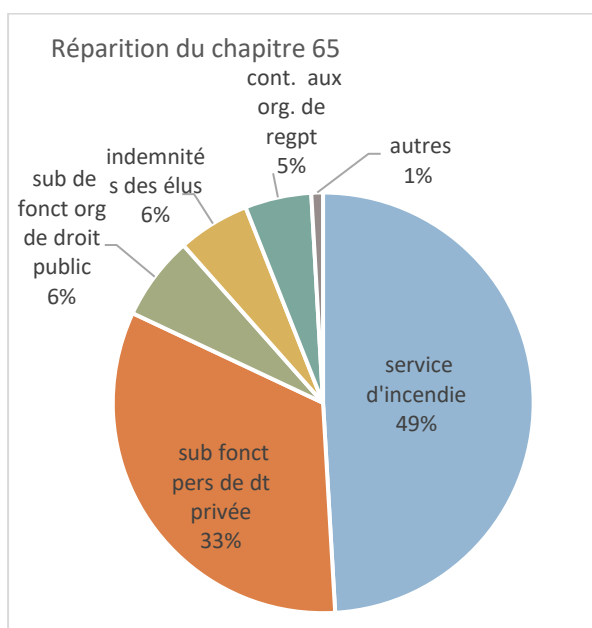
2.13 CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS : 23 288 501 EUROS

Les atténuations de produits représentent 33 % des dépenses réelles de fonctionnement et couvrent :

- Articles 73921 Les attributions de compensation positives et la dotation de solidarité communautaire sont identiques à celles de 2020 (21 728 501 euros)
- Article 739223 Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) : 900 000 euros en diminution de 100 000 euros. Cette variation est évaluée compte tenu des notification reçues pour 2020.
- Reversements, restitutions et prélèvements divers – articles 7391178 et 7398 pour un montant de 660 000 euros : Ces articles comptabilisent d'une part (article 7398) le reversement de la taxe de séjour perçue par l'agglomération sur l'année, à l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais (cf. recettes de fonctionnement- chapitre 73 1.15 article 7362), et d'autre part (article 7391178) les reversements de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à opérer suite aux décisions de restitution qui nous sont transmises ponctuellement en cours d'exercice par la direction départementale des finances publiques de l'Oise (DDFIP).

2.14 CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 8 282 797 EUROS

Ce chapitre totalise 12 % des dépenses réelles de fonctionnement, dépenses en augmentation de 3 % par rapport à 2020.



La contribution au service incendie des communes de la CAB pour 49 % de ce chapitre (article 6553 avec 4 066 000 euros), en augmentation de 66 000 €.

Les subventions aux personnes de droit privé couvrent 33 % du chapitre et totalisent 2 725 628 euros, elles sont constatées en diminution de 1 %.

Le détail des subventions attribuées est produit en annexe de la maquette officielle. Les plus importantes vous sont présentées ci-dessous :

- théâtre du Beauvaisis : subvention de 991 000 euros allouée au CGTB (comité de gestion du théâtre du Beauvaisis) ;
- le secteur économique avec 701 000 euros en 2021 ;
- les subventions versées pour les actions en faveur des personnes en difficulté (contrat de ville) pour 420 000 euros ;
- contrat local de sécurité pour 373 000 euros ;

Ces subventions seront individuellement soumises à l'approbation du conseil communautaire.

Pour les subventions listées en annexe budgétaire (IV-B1.7 : subventions versées dans le cadre du vote du budget) et comprises entre 1 000 et 15 000 € et en raison du contexte sanitaire impliquant une réduction des activités d'une grande partie du secteur associatif, les modalités de versement seront les suivantes :

- Versement d'une avance de 70% de la subvention figurant dans l'annexe budgétaire ;
- Versement du solde de 30% au regard de la situation réelle de l'activité de l'association constatée sur les trois premiers trimestres 2021 sur la base de la présentation d'un bilan intermédiaire.

Les charges liées aux indemnités des élus (art 653.) pour un montant de 458 000.

Les subventions aux autres organismes publics (6 % du chapitre, 500 000 euros), dont 90 % (454 000 euros) correspondent à la subvention attribuée à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

Les contributions aux organismes de regroupement (4 % du chapitre, 535 000 euros), pour nos contributions, elles sont en forte augmentation (+18%), évolution liée à celle notre contribution au PETR

Les autres dépenses de ce chapitre (75 000 euros) concernent les redevances et droits d'accès aux logiciels professionnels et les créances admises en non-valeur.

2.15 LES AUTRES CHAPITRES BUDGETAIRES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.15.1 - CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0,45 %), avec un total de **354 000 euros**.

Il s'agit des charges liées aux intérêts de la dette en augmentation de +2 % compte tenu des derniers emprunts contractés

2.15.2 - CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES (1 694 825 EUROS)

Les dépenses sur ce chapitre sont principalement (99 %) celles prévues pour l'équilibre de la section de fonctionnement de budgets annexes.

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe transports pour 1 668 575 euros en forte augmentation (+ 60% et 623 000 euros). Cette augmentation vous est expliquée dans la partie consacrée au budget annexe transport.

2.15.3 - CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS ET CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

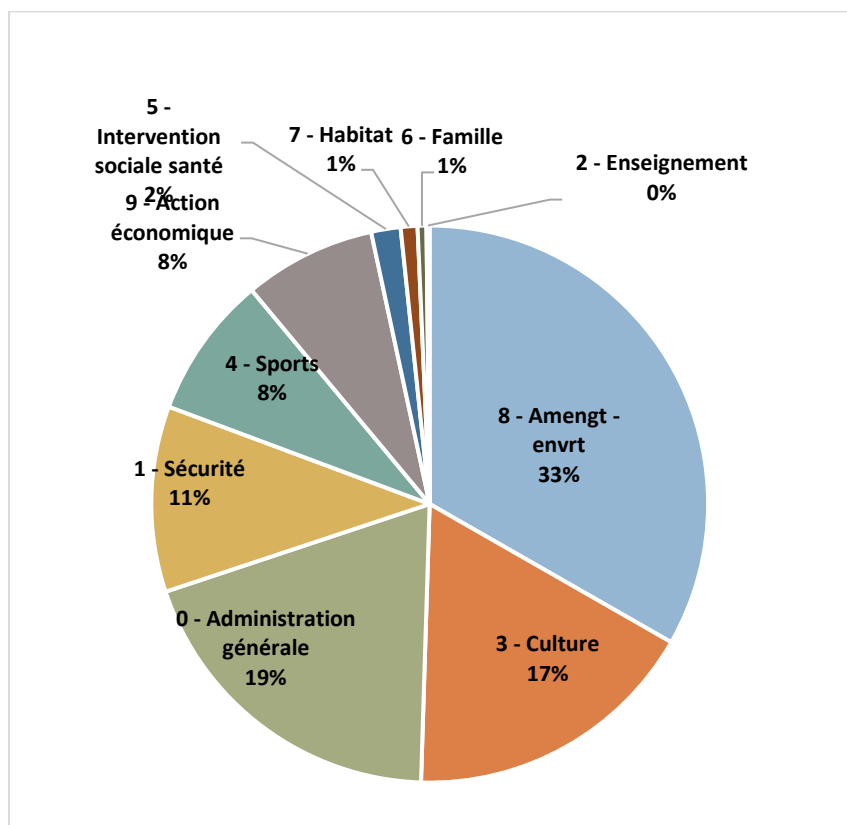
Ces chapitres correspondent aux dotations aux amortissements à opérer sur l'année 2021 pour un montant prévisionnel de 4 670 000 euros (chapitre 042) et au virement à la section d'investissement de 746 220 euros (chapitre 023).

Ces deux chapitres constituent l'autofinancement de notre établissement (contrepartie en recettes d'investissement), qui passe donc de 6 554 215 euros en 2020 à 5 416 550 euros en 2021 (-17 %).

Il faut noter que cette diminution était de 23 % entre 2019 et 2020. C'est donc une diminution de 36%, et - 3 107 000 € en deux ans qui est constatée.

2.2 PRESENTATION PAR DOMAINE D'ACTIVITES

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021 par grands secteurs se présente comme suit, déduction faite des reversements de fiscalité, opérations d'ordre et opérations non ventilables :



- **l'aménagement, services urbains (fonction 8)** est le premier secteur de dépenses avec 15 286 000 et est en forte augmentation de 33 % par rapport à 2020. Ce domaine concerne essentiellement :

- **la collecte et le traitement des ordures ménagères pour 11 421 000 euros en augmentation de 10% (+ 1 042 000 euros).** Cette augmentation est de + 17 % sur deux ans. Ainsi, la part la plus importante de nos dépenses de fonctionnement pèse de plus en plus lourd sur le budget de l'aggllo. Il faut prendre en compte :
 - ✓ le cout croissant de la collecte et du traitement des ordures ménagères (+9%, et + 856 000 euros) ;
 - ✓ L'augmentation des frais de personnel de plus de 99 000 euros (+10 %) pour assurer la bonne gestion de la compétence ;
 - ✓ La réalisation de deux études en 2021 pour un cout total de 120 000 € pour l'élaboration du plan local de prévention des déchets et une étude d'optimisation de déchetterie et points verts.
 - **L'aménagement** : 1 360 000 euros dont 84 % sont prévus pour la rémunération du personnel. Les dépenses sont quasi stables par rapport à 2020 ;
 - **Les transports urbains** avec 1 669 000 euros pour la subvention au budget annexe transports, en augmentation de 60% ;
 - L'entretien des réseaux **eaux pluviales** (379 000 euros) en augmentation de 5%, évolution liée à l'actualisation du marché d'entretien des réseaux et à l'augmentation des crédits « réparation » qui se sont révélés insuffisants en 2020.
- **Les services généraux : 8 917 028 euros en 2020** sont en augmentation de 12 %. Les dépenses de ce domaine sont celles nécessaires au fonctionnement courant de l'agglomération et concernent :
 - **Les frais d'administration générale** pour 7 870 000 euros, en augmentation de 12%. Cette variation est due à l'augmentation des dépenses d'affranchissement expliquée plus haut (+ 162 000 € équilibrés par des recettes à due concurrence) et l'augmentation des dépenses de personnel de +11% (+ 636 000 €). Cette dernière variation tient compte de l'augmentation du cout de la mutualisation, de l'augmentation « normale » des dépenses de personnel ainsi que des remplacements des postes non pourvus en 2020 ;
 - Les dépenses de **communication, fêtes et cérémonies** (518 000 euros) dont 71 % couvrent les frais de personnel restent stables ;
 - Les dépenses liées au fonctionnement de l'**assemblée** (indemnités des élus et charges afférentes 462 000 euros) en augmentation de 11%.
 - **La culture (7 909 000 euros)** voit ses dépenses diminuer de 3 % compte tenu de la baisse d'activité liée au COVID. Ainsi ce sont 164 000 € € d'économie qui sont réalisées, montant à nuancer par la perte de recette usagers (40 000 €). A noter que les dépenses de personnel (5 623 000 €) représentent 71% de la compétence et sont, elles aussi, en diminution (- 2%).
 - **La sécurité intérieure** : 4 956 000 euros, dont 82 % pour notre contribution au SDIS, (4 066 000 euros), le reste pour La prévention sécurité (890 000 euros).
 - **Sports et jeunesse** : 3 795 532 € en 2021, montant quasi identique à celui de 2020, avec notamment 3 183 000 € pour l'Aquaspace et la **piscine Jacques-Trubert**, 506 000 € pour les **gymnases** d'Allone, de Tillé, de Bailleul sur Thérain et la halle des sports de Bresles :
 - **L'action économique** : 3 523 00 €, en diminution de 3 % dont 2 706 000 € pour les **interventions économiques**, 672 000 € pour l'**action touristique**, 93 000 € pour le **commerce** et 52 000 € pour les **manifestations d'animation locale**.
 - **Interventions sociales et de santé** : 852 000 € en augmentation de 25% (+ 170 000 €) avec notamment :

- o **Des dépenses nouvelles liées au COVID et estimées à 63 000 €** : matériel de protection pour les agents (51 000 €) et remboursement aux communes des frais d'accueil des enfants des soignants (12 000 €)
 - o L'augmentation du cout de **gestion des aires des gens du voyage et des terrains familiaux** de 29 % (+ 79 000 €) due à l'insuffisance des prévisions budgétaires des fluides en 2020 (66 000 €) et à la révision du marché de gestion des aires d'accueil et de passage (+ 13 000)
 - o **420 000 euros** pour les subventions allouées dans le cadre du **contrat de ville**, en augmentation de 17 000 € pour intégrer l'application de clauses d'insertion appliquée à la mission locale.
- **L'habitat : 439 435 €.**
 - La famille : **235 765 €** pour les **relais d'assistantes maternelles**
 - **L'enseignement** avec **89 000 €.**

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Variation
13	Subventions d'investissement	5 269 904	6 700 141	2 170 844	-67,60%
16	Emprunts et dettes assimilées	8 015 216	6 318 904	6 695 205	5,96%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 100 000	2 100 000	1 500 000	-28,57%
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000	13 000	10 000	-23,08%
27638	Créances sur autres établissements publics			1 750 000	
45	Opérations pour compte de tiers	300 000	200 000	150 000	-25,00%
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 694 175	1 344 215	746 220	-44,49%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 829 500	5 210 000	4 670 000	-10,36%
041	Opérations patrimoniales	0	115 384	115 384	0,00%
	total recettes d'investissement	24 216 795	22 001 644	17 807 653	-19,06%

1.1 CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (6 700 141 EUROS)

Ces crédits correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement engagées et sont constitués notamment de :

- **Théâtre** (opé 201403) : 1 000 000 euros des différents partenaires (Europe, Etat, région et département) compte tenu des subventions percevables sur les dépenses 2020 et 2021 ;
- **Piscine Trubert** (opé 202112) : 480 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation thermique et énergétique de l'équipement ;
- **320 000 €** pour la réalisation du **schéma directeur des eaux pluviales** (opé 202005) ;
- **Eaux pluviales** (202110) : 218 000 euros reversés par les communes, soit 50 % des dépenses HT.

1.2 CHAPITRE 16 – EMPRUNTS

L'emprunt d'équilibre de **6 695 205 euros** correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2021 et est en hausse de 6% par rapport à l'inscription des BP 2020.

Bien que nos dépenses d'investissement soient en baisse de 9%, le recours à l'emprunt doit être augmenté faute d'autofinancement suffisant.

1.3 LES RECETTES FINANCIERES - CHAPITRES 10, 165 ET 27

Le **chapitre 10** – dotations et fonds propres – totalise 1.5 **millions d'euros** en 2021 et correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés.

L'article **165** (10 000 €) enregistre, tant en recettes qu'en dépenses, les cautions perçues et remboursées pour de la location des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que les locations des bureaux au sein de la maison des services et des initiatives harmonie.

Le budget annexe du haut Villé (Les Larris) devrait être clôturé en 2021, après la commercialisation des derniers terrains de cette zone. Il convient de prévoir le remboursement des avances versées par le budget principal sur ce budget annexe pour un montant de 1 750 000 € sur le **chapitre 27**.

1.4 LES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CHAPITRES 45

Il s'agit d'une opération réalisée pour le compte de l'Etat dans le cadre de notre délégation d'aide à la pierre. Ainsi, l'agglomération reverse-t-elle les subventions de l'Etat aux particuliers. Cette opération est, de fait, équilibrée en dépense et prévue pour 150 000 €.

1.5 LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 021 ET 040

Ces recettes d'ordre pour 746 220 euros au chapitre 021 et pour 4 670 000 euros au chapitre 040 - correspondent aux montants inscrits en dépenses de fonctionnement, réciproquement au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

2- LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Variation
20 à 23	Total des opérations d'équipement	21 515 795	18 882 260	14 520 051	-23,10%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 208 000	2 526 000	2 565 718	1,57%
45	Opérations pour compte de tiers	300 000	200 000	150 000	-25,00%
26	Participation			78 500	
27	Autres immobilisations financières			100 000	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	193 000	278 000	278 000	0,00%
041	Opérations patrimoniales	0	115 384	115 384	0,00%
	Total des opérations d'équipement	24 216 795	22 001 644	17 807 653	-19,06%

Compte tenu de notre situation financière, ces dépenses se limitent à nos dépenses obligatoires, aux coûts partis (dépenses déjà engagées) et aux dépenses récurrentes nécessaire au fonctionnement régulier des services.

2.1 L'EMPRUNT - CHAPITRE 16

Le chapitre 16 est estimé à **2 565 718** et enregistre une augmentation de + 40 000 euros par rapport à 2020. Ce chapitre intègre les échéances de remboursement en capital en cours

A noter par ailleurs l'inscription de 10 000 euros de remboursements de cautions à ce chapitre.

2.2 LES DEPENSES FINANCIERES - CHAPITRES 26 ET 27

Le chapitre 26 enregistre, pour 78 500 €, la prise de participation dans l'Agence France locale. Il s'agit d'une banque détenue par les collectivités territoriales visant à élargir l'accès aux financements externes (prêts) desdites entités d'une part et donc à renforcer la concurrence bancaire auprès des établissements classiques, d'autre part. L'objectif est d'apporter 392 100 euros sur 5 ans en capital de fonds

Le chapitre 27 reconduit, à hauteur de 100 000 €, le fonds de prêts au bénéfice des entreprises dans le contexte du COVID. Ce fonds a été ouvert en 2020 lors d'une décision modificative d'urgence en mai 2020.

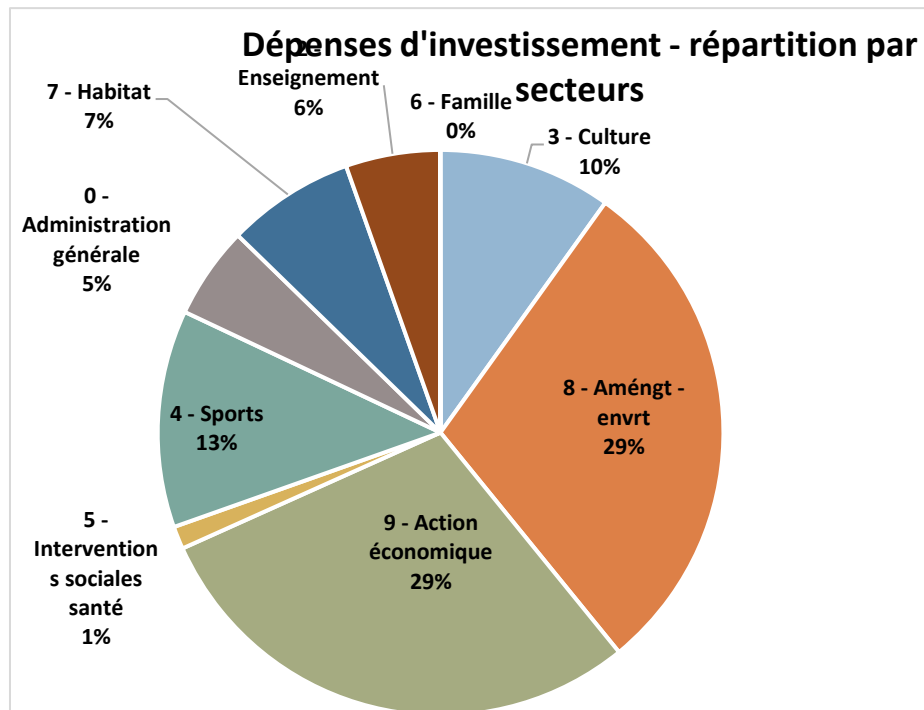
2.3 OPERATIONS D'EQUIPEMENT ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 14 520 051 EUROS

Il est rappelé que la section investissement du budget principal de l'agglomération est voté par opération « M14 » et non par chapitre budgétaire. Celle-ci est sous forme numérique et permet de globaliser les dépenses sur un équipement, un domaine ou un projet important.

Cette procédure permet de suivre pluri annuellement les dépenses de chacune des opérations. Ainsi, pour les opérations récurrentes, est-il créé un nouveau numéro d'opération à chaque renouvellement de mandat.

Les opérations votées en autorisation de programme sont réparties sur deux opérations en cette année de transition, elles vous sont présentées sur leur montant cumulé.

La répartition par domaine d'intervention (hors dépenses d'ordre et d'emprunt) de cette programmation annuelle est la suivante :



- **L'aménagement et services urbains, environnement : 4 235 840 euros** avec notamment :
 - o **Les fonds de concours aux communes membres :**
 - Opération 201507 – **Fonds de développement communautaire** : 360 000 euros ;
 - Opérations 201511 et 202111 – **Fonds de concours voirie** : 150 000 euros.
 - o Opération 201527 – **Programme de rénovation urbaine** : 500 000 euros ;
 - o **Les eaux pluviales** : Opérations 201510 et 202110 travaux : 500 000 euros ;
 - o **Les investissements liés à notre compétence « environnement » :**
 - Opération 200806 : **construction déchetterie**. Cette opération, ouverte en 2008 pour la construction de la nouvelle déchetterie, est réouverte afin de pouvoir transférer le terrain situé sur la zone du Haut Villé pour un montant de 705 000 €. Une cession de terrains est donc prévue en recette sur ce budget annexe pour le même montant ;
 - Opération 202109 – **Acquisition de conteneurs OM** : 400 000 euros ;
 - Opération 202120– **Travaux sur points d'apport volontaire** : 196 400 euros dont 90 000 euros pour des travaux de mise aux normes, de grosse réparation sur les déchetteries, recyclerie et points verts.
 - o L'opérations sous concession (201602) « **ZAC Vallée du Thérain** », pour un montant de **450 000 euros**. Ce projet de zone a été concédé à un aménageur (la SAO). Le montant

correspond à la participation de l'agglomération versée au concessionnaire au titre de la réalisation des équipements publics ;

- Opération 202005 – **Schéma directeur des eaux pluviales** pour 315 000 € ;
- La subvention d'équilibre du **budget annexe transport** pour 244 640 euros ;
- **Le pôle d'échanges multimodal**, opération 201907 et 230 000 euros pour des études préalables.

- **L'action économique et tourisme : 4 222 951 euros** répartis sur les principales opérations suivantes :

- Opération 202121 « **zones d'activité économique** ». 2 639 000 euros inscrits. Il s'agit ici des ZAE entièrement commercialisées et non érigées en budget annexe. Il s'agit pour l'essentiel de travaux de voirie ;
- Reconstitution du **fonds d'aide d'urgence aux entreprises** pour 1 000 000 €.
- Opération 202004 « **aide à l'innovation agricole** » pour un montant de 300 000 euros.
- 200 000 euros sont inscrits sur **l'opération 201516 et 202116 « aide à l'immobilier d'entreprises »**

- **Le domaine sportif : 1 801 100 euros** avec essentiellement :

- **Opération 202112 – Piscine Trubert** 1 403 000 € pour des travaux importants liés au marché de performance énergétique ;
- **Opération 201504 – Aquaspace** – 356 000 € prévus pour divers travaux d'aménagements et de mise aux normes de l'équipement ;

- **1 434 500 € sont consacrés à la culture** avec principalement :

- Opération 201403 – **Nouveau projet théâtre** : 1 000 000 € ;
- Opération 201903 : **réhabilitation de l'école d'art du Beauvaisis** pour 150 000 € ;
- Opération 202102 – **Equipements culturels** : 144 700 € prévus pour les équipements spécifiques des établissements culturels et les travaux récurrents sur les bâtiments
- Opération 202122 – **Réhabilitation de la maladrerie** : 115 000 euros.

- **Le logement : 1 060 000 euros**, le tout sur l'opération 201606 – **Aides à l'habitat**. Ce montant comprend les aides à la pierre de l'agglomération.

- **L'enseignement avec 780 000 euros pour le versement de fonds de concours pour :**

- L'institut **UniLasalle** (opération 201525) : 750 000 euros.
- Le département de l'Oise (opération 200614 – **Collèges**) : 30.000 € correspondent à notre participation annuelle à la reconstruction des collèges.

- **Les services généraux : 762 660 euros :**

- Opération 202117 : **développement numérique**. 390 000 € sont affectés pour le renouvellement et le développement informatique et numérique de l'ensemble de la collectivité (informatiques, téléphonie, réseaux, logistique) ;
 - 110 000 € sont inscrits pour le renouvellement **du parc de véhicules** (opération 202108) ;
 - 100 000 € sont prévus pour les travaux des locaux **annexes au siège de l'agglomération** (opération 202126).
- **L'intervention sociale : 189 000 euros**, pour principalement :
- **L'opération 201701 : Terrains familiaux et gens du voyage** avec une inscription de **84 000 euros** pour financer une étude pré opérationnelle ;
 - **L'opération 201902 : Equipement de santé**. 100 000 € sont inscrit afin de solder la subvention de Crèvecœur le Grand.
- La famille 4 000 euros pour l'équipement des **relais d'assistantes maternelles**.

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

Intitulé	Montant des AP 2021			Montant des crédits de paiements			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2020	2021	2 022	Restes à financer
200614 participation collèges	2 166 607		2 166 607	2 058 715	30 000	30 000	47 892
201403 nouveau projet théâtre	22 700 000		22 700 000	18 285 000	1 000 000	3 415 000	0
201507 Fonds de développement communautaire 2015-2021	2 090 200	-176 445	1 913 755	1 384 674	360 000	169 082	0
201507 Fonds de développement communautaire 2021-2026	0	2 160 000	2 160 000	0	0	190 918	1 969 082
201510 Eaux pluviales programme pluriannuel 2015-2021	4 425 000		4 425 000	3 103 302	199 000	0	1 122 698
202110 Eaux pluviales programme pluriannuel 2021-2026	0	3 000 000	3 000 000	0	301 000	500 000	2 199 000
201511 Voirie fonds de concours 2015-2020	1 200 000	-360 043	839 957	779 757	60 200	0	-0
201512 Voirie fonds de concours 2021-2026	0	1 200 000	1 200 000	0	89 800	150 000	960 200
201513 Aide à l'implantation d'entreprise	450 000	-123 475	326 525	131 525	195 000	0	0
201514 Aide à l'implantation d'entreprise		450 000	450 000	0	5 000	90 000	355 000
201515 Programmes de rénovation urbaine	3 400 000		3 400 000	1 806 323	500 000	500 000	593 677
201516 Aides à l'habitat	6 789 974		6 789 974	3 598 852	1 060 000	1 000 000	1 131 122
201517 Fonds de concours petit patrimoine rural 2018-2020	300 000	-64 949	235 052	5 432	18 300	50 000	161 320
201518 Fonds de concours petit patrimoine rural 2021-2026	0	300 000	300 000		20 700	50 000	229 300
201519 Equipements de santé	400 000		400 000	300 000	100 000	0	0
201520 Pole d'échange multimodal	740 000		740 000	25 000	230 000	360 000	125 000

201521	UniLaSalle	2 250 000		2 250 000	149 636	750 000	750 000	600 364
201522	INNOVATION AGRICOLE	700 000		700 000	344 372	300 000	55 628	-0
201523	Concession d'aménagement zac vallées du thérain	4 950 000		4 950 000	2 025 000	450 000	450 000	2 025 000
201524	Schéma directeur eaux pluviales	450 000		450 000	0	315 000	135 000	0
201903	Réhabilitation de l'école d'art		300 000	300 000	0	150 000	150 000	0
202121	Zones d'activités économiques		8 000 000	8 000 000	0	2 639 151	1 000 000	4 360 849
Total		53 011 781	14 685 089	67 696 870	33 997 588	8 773 151	9 045 627	15 880 504

2.4 LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRE 040

Ces dépenses d'ordre pour 278 000 euros au chapitre 040 - correspondent aux montants inscrits en recettes de fonctionnement au titre de l'amortissement des subventions d'investissement perçues (cf. explication au chapitre 042 – section de fonctionnement – recettes d'ordre).

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire m14 et proposés en budget annexe par choix de la collectivité afin d'identifier le cout d'un équipement (pépinières d'entreprises) ou celui d'une zone d'activités et peuvent faire l'objet de subventions d'équilibre du budget principal.

Ces activités entrant dans le champ concurrentiel, ils sont soumis au régime de TVA de droit commun et sont présentés pour leur montant HT.

A- LE BUDGET ANNEXE PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES

Ce budget totalise les opérations liées à ce bâtiment.

Il s'équilibre en fonctionnement à 236 655 €. Les charges couvrent tout le fonctionnement de l'équipement (y compris les dépenses de personne) et sont financées par les recettes de loyers et les prestations refactures aux locataires.

Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Variation
70	Produits des services	16 500	8 000	-52%
75	Autres produits de gestion courante	100 000	158 655	59%
77	Produits exceptionnel	13 000		-100%
042	Opérations d'ordre	90 000	70 000	-22%
	Total recettes de fonctionnement	219 500	236 655	8%
011	Charges à caractère général	144 244	160 500,00	11%
012	Charges de personnel	59 151	61 150	3%
66	Charges financières	3 105	0	-18%
65	Autres charges de gestion courante		5	-18%
67	Charges exceptionnelle	500	500	20%
042	Opération d'ordre	12 500	14 500	20%
	Total dépenses de fonctionnement	219 500	236 655	8%

En investissement, les dépenses d'équipement et les travaux sur le bâtiment sont financés par l'emprunt. Cette section s'équilibre à 120 101 €.

Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Variation
13	Subventions d'investissement	290 250		-100%
040	Opérations d'ordre	12 500	14 500	16%
16	Dépôts cautionnements reçus	15 000	15 000	0%
16	Emprunts en euros	0	90 601	
	Total recettes d'investissement	317 750	120 101	-62%
20 & 21	Immobilisations corporelles & incorporelles	32 750	35 101	7%
16	Dépôts et cautionnement reçus	15 000	15 000	0%
16	Emprunts en euros	180 000	0	-100%
040	Autres	90 000	70 000	-22%
	Total dépenses d'investissement	317 750	120 101	-62%

B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE

Ces budgets couvrent les zones d'activités en cours de travaux et de commercialisation et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité conduit en fonctionnement à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Seules vous sont présentées les opérations réelles.

Un bilan prévisionnel de zone vous est aussi présenté, celui estime le déficit estimé qui sera à financer par le budget principal.

1 – LA ZONE DU HAUT VILLE (LES LARRIS)

1.1 LE BUDGET 2021

Objet	Dépenses	Recettes
Travaux de revêtement jb Godin et rue Marius Doffroy	300 000	
Eclairage public, espaces verts, propreté	126 000	
Espaces verts - plantations	0	
Dépenses diverses	14 000	
Remboursement avance budget principal	1 755 000	
Acquisitions et 6 cessions parcelles	40 000	2 235 000
Total	2 235 000	2 235 000

1.2 LE BILAN PREVISIONNEL DE ZONE

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2020		219 937
<u>2021</u>		
Travaux de revêtement	300 000	
Eclairage public	20 000	
Espaces verts - entretien	45 000	
Propreté urbaine - ilotage corbeille	61 000	
Prestations bornage,	12 000	
Taxes foncière	2 000	
Remboursement avance budget principal	1 755 000	
Cessions parcelles	40 000	2 235 000
Résultat au 31/12/2021		219 937
<u>2022</u>		
Travaux de revêtement	50 000	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	70 000	
Remb. Avance budget principal	2 045 000	
Cessions parcelles		553 536
Résultat de clôture	1 391 527	

2 – LA ZONE DE PINCONLIEU

2.1 LE BUDGET 2021

Objet	Dépenses	Recettes
Travaux	60 000	
Eclairage public, espaces verts, propreté	9 700	
Taxes foncière	13 000	
Dépenses diverses	3 000	
Cessions parcelles (réajustée au BS)		85 700
Total	85 700	85 700

2.1 LE BILAN PREVISIONNEL DE ZONE

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2020		46
2021		
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	16 000	
Travaux	60 000	
Remboursement avance budget principal (inscrit au BS 2021 avec la reprise de résultat 2021)	450 000	
Cession de parcelles (inscrites au BS 2021 avec la reprise du résultat)		242 943
Résultat définitif de clôture	283 011	

3 – LA ZONE DE BEAUVAIS TILLE - NOVAPARC

3.1 LE BUDGET 2021

Objet	Dépenses	Recettes
Acquisitions / Cessions parcelles	1 296 000	750 000
Travaux de VRD, dépollution pyrotechnique diagnostic et fouilles archéologiques	4 500 000	
Eclairage public, espaces verts, propreté	22 400	
Taxes foncière	20 000	
Dépenses diverses	48 060	
Emprunt intérêts	15 000	
Emprunt capital	192 000	5 343 460
Total	6 093 460	6 093 460

3.2 LE BILAN PREVISIONNEL DE ZONE

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2020	1 039 985	
2021		
Acquisitions et cessions de terrains		
divers travaux	3 000 000	
Aménagement (Fouilles+ redevance)	1 500 000	

Prestation, bornages...	44 060	
Eclairage public	11 300	
Espaces verts et propreté urbaine	11 000	
Taxes foncières	20 000	
Remboursement emprunt	192 000	
Intérêts emprunts	15 000	
Acquisitions et cessions de terrains	1 300 000	750 000
Versements avances du budget principal		
Résultat de clôture au 31/12/2021	6 383 345	
<u>2022 à 2038 :</u>		
Acquisitions et cessions de terrains		23 250 000
Travaux aménagements	27 274 079	
Etudes		
Frais divers (archéo, intérêts emprunt, taxes foncières, éclairage public, ...)	10 760 371	
Convention participation terrains hors maîtrise foncière CAB		1 514 038
Remboursement avances du budget principal +remboursement emprunt	8 407 943	
Résultat de clôture au 31/12/2038 (déficit prévisionnel) (1)	28 061 700	

4 - LA ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC

4.1 LE BUDGET 2021

Objet	Dépenses	Recettes
Travaux de revêtement	35 000	
Eclairage public, espaces verts, propreté	9 000	
Dépenses et recettes diverses	1 405	5
Emprunt capital		45 400
Total	45 405	45 405

4.2 LE BILAN PREVISIONNEL DE ZONE

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2020	544 035	
<u>2021</u>		
Divers travaux	35 000	
Frais de fonctionnement	10 205	
Résultat de clôture au 31/12/2020	589 240	
<u>2021 - 2025</u>		
Divers travaux	370 697	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	50 000	
Cessions parcelles (29€ / m2)		870 000
Résultat de clôture au 31/12/2025	139 937	

5 - LA ZONE DE SAINT MATHURIN

5.1 LE BUDGET 2021

Objet	Dépenses	Recettes
Acquisition de terrain phase 2 - délibération 16/10/2020	555 000	
Travaux archéologiques et de viabilité	300 000	
Dépenses et recettes diverses (arrondis de TVA)	5	5
Emprunt capital		855 005
Total	855 005	855 010

5.2 LE BILAN PREVISIONNEL DE ZONE

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2020	959 095	
<u>2021</u>		
Travaux	100 000	
Frais archéologiques	200 000	
Frais divers	5	5
Acquisitions de parcelles	555 000	
Résultat de clôture au 31/12/2021	1 814 095	
<u>2022 à 2027</u>		
Travaux (1)	2 321 454	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP)	294 391	
Cessions parcelles		3 851 100
Emprunts		
Résultat de clôture au 31/12/2027 (déficit anticipé)	578 840	

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 8 décembre 2016

6 – LES ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES

Il s'agit des zones communales transférées en 2018 conformément à la loi NOTRe.

6.1 LE BUDGET 2021

Objet	Dépenses	Recettes
Transfert de terrain Crèvecœur le Grand	235 000	
Travaux zone de Crèvecœur le Grand	340 000	
Dépenses et recettes diverses (arrondis de TVA)	5	5
Emprunt capital		575 000
Total	575 005	575 005

6.2 LE BILAN PREVISIONNEL DE ZONE

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2020	851 626	

2021		
Acquisitions / cessions parcelles	235 000	
Prestation de services		
Travaux	340 000	
Frais divers	5	5
Résultat de clôture au 31/12/2021	1 426 626	
2022-2023		
Travaux	30 000	
Frais divers	40 000	
Ventes de parcelles		630 000
Résultat de clôture au 31/12/2021	866 626	

III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire m4 et érigés réglementairement en budget annexe.

Le financement d'un SPIC est en principe assuré

- Par les redevances des usagers (art. L. 2224-1) : budgets annexe assainissement, SPANC et GNV ;
- Par dérogation à ce principe, par des subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe SPIC dans les cas limitativement énumérés à l'article L. 2224-2 du CGCT : budget annexe transports.

A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	var.	Explications
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	6 364 905	6 415 700	1%	La redevance assainissement pour 5,5 M€ financée à 75% ce budget, la participation des constructeurs et le remboursement des branchements à hauteur de 820 k€ et 11%
77	Produits exceptionnels	0	345 000	-	Remboursement de la TIPCE au titre de l'année 2018/2019 et 2020
74	Subventions d'exploitation	300 000	292 500	-3%	250 k€ Prime d'épuration versés par l'Etat 22,5 k€ subvention AESN pour les études sur l'harmonisation et la recherche des micropolluants 20 k€ reçus de la ville de Beauvais pour le traitement des déchets des balayeuses
--	Autres recettes	7 112	7 112	0%	Revenus des immeubles
13	Atténuation de charge	0	5 000	-	Remboursement divers

042	Quote part subvent° d'investi	490 000	370 000	-24%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
Total recettes de fonctionnement		7 162 017	7 435 312	3,82%	-
011	Charges à caractère général	2 571 383	2 984 590	16%	Analyses et traitement des eaux usées, charges de fonctionnement des STEP , des réseaux et des canalisation, traitement des boues. 260 k€ supplémentaire sont liés à la crise du Covid (hygiénisation des boues et avenant au contrat de DSP)
012	Charges de personnel	1 422 554	1 408 071	-1%	Frais de personnel
65	Autres charges de gestion courantes	10 699	10 612	-1%	Divers frais de gestion tel que les créances éteintes
67	Charges exceptionnelles	15 500	15 500		Enveloppe prévue pour d'éventuels intérêts moratoire et recettes sur exercices antérieurs annulés
66	Intérêts des emprunts et dette	668 000	489 402	-27%	Selon échéancier des emprunts en cours.
042	Dota.Amortis.sur immob.	2 100 000	1 623 000	-23%	Total des amortissements des biens renouvelables
023	Virement à la section d'investissement	373 881	904 137	142%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement)
Total dépenses de fonctionnement		7 162 017	7 435 312	3,82%	-

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	var.	Explications
13	Subventions d'investissement	590 000	1 389 000	135%	Subventions de l'agence de l'Eau
16	Emprunts en euros	4 709 883	6 259 664	33%	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement
45	Opérations d'investissement sous mandats	1 086 067	945 567	-13%	Travaux pour comptes de tiers, Le détail par opération est indiqué en annexe de la maquette budgétaire.
041	Opération d'ordre à l'intérieur d'une même section	602 264	200 000	-67%	Remboursement des avances sur marchés publics - Contrepartie en dépenses d'investissement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100 000	1 623 000	-23%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811)
021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	373 881	904 137	142%	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en dépense de fonctionnement)
total recettes d'investissement		9 462 095	11 321 368	19,65%	-
20	Immobilisation incorporelles	477 500	335 500	-30%	Etudes préalables aux travaux, études hydrauliques,
21	Immobilisation corporelles	1 731 000	2 085 301	20%	1,9 M€ pour les travaux annuels sur les STEP, les branchements et les réseaux : mises en conformité, extensions

					Le reste pour le renouvellement des équipements
23	Immobilisations cours	2 403 000	5 010 000	108%	Il s'agit de gros travaux pluriannuels sur les réseaux et les STEP, En 2021 sont prévus des travaux de création de réseaux sur Beauvais, Crèvecoeur et La Neuville en Héz. 4,43 M€ sont prévus pour les travaux de reconstruction de la STEP de la Neuville en Héz (ce projet est lié à une autorisation de programme)
27	Autre immobilisations financières	2 264		-100%	
16	Emprunts et dettes assimilés	2 670 000	2 375 000	-11%	Selon échéancier des emprunts en cours
45	Opérations d'investissement sous mandats	1 086 067	945 567	-13%	Comptes de tiers (cf explications en ressources d'investissement ci-dessus)
041	Opération d'ordre à l'intérieur d'une même section	602 264	200 000	-67%	Remboursement des avances sur marchés publics - Contrepartie en dépenses d'investissement
040	Amortissement des subventions	490 000	370 000	-24%	Amortissement des subventions perçues finançant des biens eux-mêmes amortissables, contrepartie en recettes de fonctionnement
Total :		9 462 095	11 321 368	19,65%	-

3 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Intitulé	Montant des AP 2021			Montant des crédits de paiements			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2020	2021	2022	Restes à financer
STEP la Neuville en Hez	4 778 000,00	0,00	4 778 000,00	0,00	4 425 000,00	4 500 000,00	560 000,00

B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Ce budget présente un équilibre en fonctionnement de 74 033 €, la redevance d'assainissement non collectif finance les frais de personnel (55 k€), les frais de gestion (6,7 k€), les achats de matériels (4,5k€), et les amortissements (7,8 k€).

Ces amortissements financent, en recettes d'investissement, d'éventuelles acquisitions. Le reste de cette section est consacrée aux opérations pour compte de tiers (30 k€), par nature équilibrée. La section d'investissement totalise 38 825€.

C- LE BUDGET ANNEXE MOBILITES TRANSPORTS

Ce budget est présenté sous la forme programme / action. Le tableau ci-dessous synthétise les programmes

	Dépenses			Recettes		
	2020	2021	Var°	2020	2021	Var°
FONCTIONNEMENT	9 107 104	10 045 957	10%	9107104	10 045 957	10%
MO00 - MOYENS GENERAUX	1 354 704	1 262 765	-7%	8 178 604	8 630 557	6%
MO10 -SUBVENTIONS	60 000	50 000	-17%	0	20 000	
MO20 - BUS	Par 7 089 400	7 348 072	4%	465 000	255 400	-45%
MO30 - CARS	485 000	1 118 160	131%	438 500	1 115 000	154%
MO40 - VELO	118 000	88 760	-25%			
MO50 - VOITURE		178 200		25 000	25 000	
INVESTISSEMENT	3 248 400	2 213 860	-32%	3248400	2 213 860	-32%
MO00 - MOYENS GENERAUX	323 350	277 700	-14%	1 860 600	1 521 000	-18%
MO20 - BUS	2 677 050	1 036 160	-61%	1 007 800	630 360	-37%
MO40 - VELO	248 000	900 000	263%	380 000	62 500	-84%
TOTAL	12 355 504	12 259 817	-1%	12 355 504	12 259 817	-1%

MO00- LE PROGRAMME « MOYENS GENERAUX »

	Dépenses			Recettes		
	2020	2021	Var°	2020	2021	Var°
MO00 - MOYENS GENERAUX	1 678 054	1 540 465	-8%	10 039 204	10 151 557	1%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 354 704	1 262 765	-7%	8 178 604	8 630 557	6%
TOTAL INVESTISSEMENT	323 350	277 700	-14%	1 860 600	1 521 000	-18%

Les moyens généraux reprennent, en dépenses, celles nécessaires au fonctionnement du service (Frais de personnel, téléphonie, fluides, acquisitions de matériels de bureau) ainsi que les opérations purement comptables comme les amortissements qui pèsent 1 M€ en dépenses de fonctionnement, cette somme est inscrite à due concurrence en recettes d'investissement

En recettes, les moyens généraux intègrent le versement mobilités et les subventions du budget principal qui financent la totalité du budget :

Le versement mobilité est prévu en diminution de 171 k€ par rapport au BP 2020, estimation liée au COVID.

La subvention du budget principal pour la section de fonctionnement est en augmentation de 623 k€ (+60%), celle de la section d'investissement est en diminution en passant de 634 k€ à 244 k€.

MO10– LE PROGRAMME « SUBVENTIONS »

	Dépenses			Recettes		
	2020	2021	Var°	2020	2021	Var°
MO10 -SUBVENTIONS	60 000	50 000	-17%	0	20 000	

Une subvention de 40 k€ est maintenue pour l'association « Beauvélo » pour l'exploitation du service à la gare de beauvais. Le SMTCO nous reverse 20 € à ce titre

Un programme de subvention pour l'acquisition de vélo est proposé pour 10 k€.

MO20– LE PROGRAMME « BUS »

	Dépenses			Recettes		
	2020	2021	Var°	2020	2021	Var°
MO20 - BUS	9 766 450	8 384 232	-14%	1 472 800	885 760	-40%
MO2000-FONCTIONNEMENT GENERAL	11 500	11 740				
MO2001-CONTRAT EXPLOITATION	6 562 800	6 735 232		465 000	255 400	
MO2002-ENTRETIEN	37 100	76 100				
MO2003-ETUDES	120 000	28 000				
MO2004-IMPOTS ET TAXES	358 000	347 000				
MO2009 - DEPOT RUE PINCONLIEU		150 000				
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT	7 089 400	7 348 072	4%	465 000	255 400	-45%
MO2005 - BUS ACQUISITIONS :	1 917 300	494 160		1 007 800	222 360	
MO2007 - BUS TRAVAUX DEPOT	359 750	42 000			8 000	
MO2008 - BUS TRAVAUX ESPACES PUBLICS	400 000	500 000			400 000	
SOUS TOTAL INVESTISSEMENT	2 677 050	1 036 160	-61%	1 007 800	630 360	-37%

Le contrat d'exploitation représente 80% de la totalité des dépenses du programme BUS. Celles-ci sont financées, pour partie, par le SMTCO dont la participation est prévue en diminution de 260 k€. Le financement des kilomètres supplémentaires liés au renfort de services (dont la dépenses est incluse dans la DSP) sont prévus en forte baisse suite à la crise sanitaire.

A noter également, dans ce cadre, l'inscription de 20 k€ supplémentaire pour l'achat de matériels de protection sanitaire.

Une nouvelle dépense est prévue pour le gros entretien du bassin de rétention des eaux pluviales situé sur le dépôt rue de Pinçonlieu

En investissement, l'acquisition d'un Bus GNV est prévue financée par le SMTCO.

MO30– LE PROGRAMME « CARS »

	Dépenses			Recettes		
	2020	2021	Var°	2020	2021	Var°
MO30 - CARS	485 000	1 118 160	131%	438 500	1 115 000	154%
MO3000-FONCTIONNEMENT GENERAL (adhésion)	0	3 160		0		
MO3001-RPI (regroupement pédagogique intercommunal – régions)	405 000	235 000		358 500	235 000	
MO3002-PISCINES (communes)	80 000	80 000		80 000	80 000	
MO3003-COLLEGES LYCEES (région)	0	800 000		0	800 000	

Les missions de transports sont exercées pour le compte de la région ou des communes et donc financées à 99,7 % et ne couvrent que la section de fonctionnement.

MO40– LE PROGRAMME « VELO »

	Dépenses			Recettes		
	2020	2021	Var°	2020	2021	Var°
MO40 - VELO	366 000	988 760	170%	380 000	62 500	-84%
MO4000-FONCTIONNEMENT GENERAL		7 240				
MO4002-ABRIS	25 000	41 520				
MO4003-SERVICES AUX CYCLISTES	20 000	0				
MO4004 - VELOSTATION	33 000	34 000				
MO4005-PDES (Plans de Déplacements Etablissement Scolaires)	40 000	6 000				
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT	118 000	88 760	-25%			
MO4007 - CHAUCIDOU	248 000	255 000		380 000	62 500	
MO4009 - PLAN DE STATIONNEMENT		35 000				
MO4004 - VELOSTATION		610 000				
SOUS TOTAL INVESTISSEMENT	248 000	900 000	263%	380 000	62 500	-84%

Les Dépenses de fonctionnement sont stables et concernent surtout l'entretien et la maintenance des abris vélos et la location du local SNCF

Le poids des dépenses d'investissement augmente fortement. Les travaux de chaussée pour une circulation douce (CHAUCIDOU) se poursuivent et sont en partie financés par le département. L'acquisition d'un bâtiment en vue d'une future « vélostation » est prévue

MO50– LE PROGRAMME « VOITURE »

	Dépenseest 260s			Recettes		
	2020	2021	Var°	2020	2021	Var°
MO50 - VOITURE		178 200	Pas de n		25 000	
MO5000-FONCTIONNEMENT GENERAL		1 000		0	0	
MO5001-KLAXIT		177 200		0	25 000	

Nouvelle dépense, l'action Klaxit est une application mobile pour le covoiturage domicile-travail à prix « réduit ». Le financement consiste en l'adhésion au programme et le paiement de la prestation. Cette action est financée par l'Etat.

D- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)

Ce budget couvre, en fonctionnement, l'achat de gaz, les frais de fonctionnement de la station et la rémunération de l'exploitant financés uniquement par la vente de gaz.

Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Variation
70	Produits des services	410 000	460 405	12%
042	Opération d'ordre	35 717	35 717	0%
	Total recettes de fonctionnement	445 717	496 122	11%
011	Charges à caractère général	307 595	340 000,00	11%
65	Autres charges de gestion courante	5	5	-18%
67	Charges exceptionnelle	400	400	20%
042	Amortissement	35 718	35 718	20%
023	Virement à la section d'investissement	101 999	119 999	20%
	Total dépenses de fonctionnement	445 717	496 122	11%

L'autofinancement prévisionnel dégagé (amortissement et virement de la section de fonctionnement) de 155 717 € permet de prévoir des travaux d'extension de la zone de chargement.

Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Variation
021	Virement de la section de fonctionnement	101 999	119 999	18%
040	Amortissement	35 718	35 718	0%
	Total recettes d'investissement	137 717	155 717	13%
021	Immobilisations corporelles	102 000	120 000	18%
040	Autres	35 717	35 717	0%
	Total dépenses d'investissement	137 717	155 717	13%

III – ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE

A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS

Les montants consolidés des budgets primitifs 2021, totalisant les mouvements réels et d'ordre, sont de :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	VAR°
TOTAL	106 947 079	104 396 309	46 871 241	41 546 099	153 818 320	145 942 408	-5%
Budget Principal	73 661 818	75 079 940	22 001 644	17 807 653	95 663 462	92 887 593	-3%
Pépinière	219 500	236 655	317 750	120 101	537 250	356 756	-34%
Haut Villé	1 522 200	2 715 000	761 100	2 235 000	2 283 300	4 950 000	117%
Pinçonlieu	133 900	171 400	86 900	85 700	220 800	257 100	16%
Zone Beauvais-Tillé	12 905 245	6 666 460	8 400 705	6 093 460	21 305 950	12 759 920	-40%
Zone d'Activités Technologique	47 600	45 410	47 600	45 405	95 200	90 815	-5%
Zac Saint Mathurin	1 071 000	855 010	1 071 000	855 005	2 142 000	1 710 015	-20%
ZA Transférées	593 000	575 010	1 278 500	575 005	1 871 500	1 150 015	-39%
Assainissement	7 162 017	7 435 312	9 462 095	11 321 368	16 624 112	18 756 680	13%
SPANC	77 978	74 033	57 830	37 825	135 808	111 858	-18%
Transports	9 107 104	10 045 957	3 248 400	2 213 860	12 355 504	12 259 817	-1%
GNV	445 717	496 122	137 717	155 717	583 434	651 839	12%

B/ REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 EUROS

REPARTITION SUR 100 EUROS DES BUDGETS PRIMITIFS (Fonctionnement + Investissement) (1)					
Répartition des dépenses			Répartition des recettes		
BP 2020	BP 2021		BP 2020	BP 2021	
Reversement de fiscalité (2)	18,96 €	19,01 €			
Développement économique	13,45 €	15,07 €	Impôts locaux (3)	38,17 €	39,10 €
Environnement - déchets	11,21 €	12,76 €	Etat (5)	18,49 €	18,14 €
Assainissement	8,55 €	11,38 €	Emprunts	14,01 €	16,54 €
Transports	8,99 €	9,21 €	Taxes diverses (4)	12,52 €	14,16 €
Culture	13,67 €	9,12 €	Communes membres (7)	2,99 €	3,04 €
Dette	6,17 €	5,37 €	Usagers (6)	3,53 €	3,00 €
Sports & jeunesse	4,95 €	5,46 €	Cessions foncières	4,51 €	2,56 €
Sécurité	4,89 €	4,83 €	Région	2,02 €	1,32 €
Aménagement	3,64 €	3,24 €	autres subventions	2,19 €	0,77 €
Habitat	1,46 €	1,61 €	Département	1,19 €	0,33 €
Intervention sociale et de santé	2,08 €	1,02 €	Divers	0,37 €	1,05 €
Tourisme	0,96 €	0,85 €			
Enseignement	0,82 €	0,85 €			
Famille	0,20 €	0,23 €			



(1) répartition pour l'ensemble des budgets, principal et annexes, investissement et fonctionnement confondus.

(2) reversements en faveur des communes membres au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

(3) les impôts locaux comprennent la cotisation foncière entreprise, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe d'habitation, la taxe sur les

(4) les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, de séjour, de redevance assainissement et du versement transport.

(5) les dotations de l'Etat intègrent la dotation d'intercommunalité, les compensations d'exonérations fiscales, le fond national de garantie

(6) les recettes des usagers correspondent aux droits d'entrée, les loyers, les participations aux travaux réalisés dans le cadre du SPANC, l'achat

(7) pour l'essentiel, remboursements par la ville de Beauvais des frais de personnels mutualisés.

Informations financières – ratios (1)		valeurs	Moyennes (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	441,34	365
2	Produit des impositions directes/population	224,87	334
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	490,24	437
4	Dépenses d'équipement brut/population	92,34	87
5	Encours de la dette / population	189,04	340
6	DGF/population	96,94	92
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	40,6%	38,5%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	95,0%	90,8%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	18,8%	22,8%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	38,6%	55,5%

(2) Les 10 ratios sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

(3) Source : document «Annexe 5 - les disparités des situations communales, départementales et régionales» / site internet www.collectivites-locales.gouv.fr - compte de gestion 2018

Le lundi 29 mars 2021 à 18h

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline CAYEUX, Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Lionel CHISS, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Hubert, PROOT, Jean-Jacques DEGOUY, Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE, Chantal Tranchant (suppléante de Philippe DESIREST), Jean LEVOIR, Christine PRETRE, Marie-Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Michel ROUTIER, Patricia HIBERTY, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Isabelle SOULA, Guylaine CAPGRAS, Valérie GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, Christophe GASPART, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Vanessa FOULON, Grégory NARZIS, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Frédéric GAMBLIN, Josée JAVEY, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Stéphane CAUCHOIS (suppléant de Dominique MORET).*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Martial DUFLOT, délégation spéciale ALLONNE, Jean-Charles PAILLART, Monette-Simone VASSEUR, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Didier LEBESGUE, Martine DELAPLACE, Régis LANGLET, Laurent, LEFEVRE, Christian Demay, Patrick SIGNOIRT, Charles LOCQUET Jérôme LIEVAIN, David CREVET, Yannick MATURA, Mehdi RAHOUI, Alexis LE COUTEULX, Mamadou LY, Peggy CALLENS*

POUVOIRS *Dominique DEVILLERS représenté par Gérard HEDIN Philippe VAN WALLEGHEM représenté par Jean-Louis VANDEBURIE Hubert VANYSACKER représenté par Aymeric BOURLEAU Halima KHARROUBI représentée par Franck PIA Hatice KILINC SIGINIR représentée par Caroline CAYEUX*

Date d'affichage	2 avril 2021
Date de la convocation	23 mars 2021
Nombre de présents	77
Nombre de votants	82

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0071

Budget primitif de l'exercice 2021 - budget principal et annexes

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2021 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 19 février 2021.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire (M14et M4),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes de l'Agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	75 079 940,00 €	75 079 940,00 €
INVESTISSEMENT	17 807 653,00 €	17 807 653,00 €
TOTAL	92 887 593,00 €	92 887 593,00 €

PEPINIERE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	236 655,00 €	236 655,00 €
INVESTISSEMENT	120 101,00 €	120 101,00 €
TOTAL	356 756,00 €	356 756,00 €

ZONE DU HAUT VILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2 715 000,00 €	2 715 000,00 €
INVESTISSEMENT	2 235 000,00 €	2 235 000,00 €
TOTAL	4 950 000,00 €	4 950 000,00 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 060-200067999-20210329-A_DEL_2021_0071-DE

ZONE DE PINCONLIEU	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	171 400,00 €	171 400,00 €
INVESTISSEMENT	85 700,00 €	85 700,00 €
TOTAL	257 100,00 €	257 100,00 €

ZONE DE BEAUVAIS TILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	6 666 460,00 €	6 666 460,00 €
INVESTISSEMENT	6 093 460,00 €	6 093 460,00 €
TOTAL	12 759 920,00 €	12 759 920,00 €

ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	45 410,00 €	45 410,00 €
INVESTISSEMENT	45 405,00 €	45 405,00 €
TOTAL	90 815,00 €	90 815,00 €

ZAC SAINT MATHURIN	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	855 010,00 €	855 010,00 €
INVESTISSEMENT	855 005,00 €	855 005,00 €
TOTAL	1 710 015,00 €	1 710 015,00 €

ZA TRANSFEREES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	575 010,00 €	575 010,00 €
INVESTISSEMENT	575 005,00 €	575 005,00 €
TOTAL	1 150 015,00 €	1 150 015,00 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 435 312,00 €	7 435 312,00 €
INVESTISSEMENT	11 321 368,00 €	11 321 368,00 €
TOTAL	18 756 680,00 €	18 756 680,00 €

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	74 033,00 €	74 033,00 €
INVESTISSEMENT	37 825,00 €	37 825,00 €
TOTAL	111 858,00 €	111 858,00 €

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	10 045 957,00 €	10 045 957,00 €
INVESTISSEMENT	2 213 860,00 €	2 213 860,00 €
TOTAL	12 259 817,00 €	12 259 817,00 €

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	496 122,00 €	496 122,00 €
INVESTISSEMENT	155 717,00 €	155 717,00 €
TOTAL	651 839,00 €	651 839,00 €

- Décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité ;
- Acter l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 450 000 euros ;
- Reprendre la provision constituée en en 2016 pour un montant total de 358 054 euros pour les indemnités dues, par le SMDO, à Véolia suite à l'abandon du projet « Syméo ». Les indemnités ont pu être honorées par la reprise des soldes du syndicat.
- Décider le remboursement partiel des avances faites sur le budget annexe du Haut Villé par le budget principal pour un montant de 1 750 000 euros.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 75

Abstention : 7

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX